

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 4 juin 2018 à 20h, sous la présidence de Monsieur Marc Dubeau, Maire.

Sont présents:

- M. Marc Dubeau, Maire**
- M. Bruno Guilbault, Conseiller**
- Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère**
- M. Mario Godbout, Conseiller**
- Mme Lucie Racine, Conseillère**
- M. Lawrence Cassista, Conseiller**
- M. Luc Bergeron, Conseiller**

Secrétaire d'assemblée : **Mme Sylvie Tremblay, Directrice générale adj. et secrétaire-trésorière adj.**

PUBLIC : 3

- 1. OUVERTURE**
- 2. ORDRE DU JOUR**
- 3. PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1** Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2018.
- 4. TRÉSORERIE**
 - 4.1.** Comptes.
 - 4.2.** Programme de subvention FEPTEU-Autoriser le maire à signer le protocole d'entente.
 - 4.3.** Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier.
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1.** Adoption du Règlement n° 412-2018 concernant le surveillant devant une souffleuse à neige.
 - 5.2** Adoption du Règlement n° 413-2018 relatif à l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc public.
 - 5.3.** Autoriser un appel d'offres afin de procéder à l'achat et à l'installation des compteurs d'eau dans les immeubles identifiés selon les demandes du MAMOT.
 - 5.4.** Nomination au conseil d'administration-Canyon Ste-Anne.
 - 5.5.** Autoriser la signature de la convention d'aide financière avec la MRC de La Côte-de-Beaupré pour la piste cyclable (phase I) sur le chemin du Cap-Tourmente.
- 6. TRAVAUX PUBLICS**
 - 6.1.** Contrat-Contrôle qualitatif des matériaux lors de la construction du réservoir d'eau potable (secteur Village).
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 7.1.** Avis de motion avec dépôt d'un projet de règlement afin de modifier le règlement n°402-2017 sur la prévention des incendies et la sécurité des occupants.
 - 7.2** Dépôt d'un projet de règlement n°402.1-2018 modifiant le règlement n°402-2017 sur la prévention des incendies et la sécurité des occupants.
- 8. LOISIRS, CULTURE ET ORGANISMES**
 - 8.1.** Entente avec la Ville de Beaupré pour la surveillance de la piscine municipale.
 - 8.2.** Festival de l'Oie-Autoriser le versement d'une aide financière provenant du fonds de développement des territoires.

9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 9.1.** Dépôt du procès-verbal du 23 mai 2018 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
- 9.2.** Demandes d'approbation PIIA.

10. AFFAIRES NOUVELLES

- 10.1.** Embauche d'un étudiant aux travaux publics (été 2018).
- 10.2.** Fourniture d'un transport scolaire pour les élèves de l'école La Pionnière pour la visite de la centrale Hydro-Canyon.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Monsieur Marc Dubeau, Maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

102-20180604

2. ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAUX

103-20180604

3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

Considérant que les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018.

Adoptée

4. TRÉSORERIE

104-20180604

4.1. COMPTES

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés (Réf :207-000) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser les dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 4 juin 2018;

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

105-20180604

4.2. PROGRAMME DE SUBVENTION FEPTEU-AUTORISER LE MAIRE À SIGNER LE PROTOCOLE D'ENTENTE

Considérant que le conseil a reçu l'approbation d'une aide financière au programme FEPTEU d'un montant de 1 963 537\$;

Considérant que le conseil municipal doit entériner une résolution autorisant le maire à signer le protocole d'entente avec le ministère;

Considérant que le protocole d'entente établit simplement les modalités d'octroi de l'aide financière et permet à la municipalité de déposer la réclamation des dépenses au ministère (MAMOT);

Considérant que le protocole d'entente n'est pas nécessaire pour débiter les travaux;

Il est proposé par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu d'autoriser le maire, M. Marc Dubeau, à signer les documents afférents au protocole d'entente.

Adoptée

Dépôt du rapport du maire

4.3. DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2017

Le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2017 et du rapport du vérificateur externe et dépose ledit rapport à la présente assemblée.

Ce rapport est disponible sur le site Internet de la Municipalité ainsi qu'aux bureaux de l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

106-20180604

5.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT N°412-2018 CONCERNANT LE SURVEILLANT DEVANT UNE SOUFFLEUSE À NEIGE

Considérant que depuis le 30 juin 2012, il est prévu au Code de la sécurité routière que sous réserve d'un règlement adopté par une municipalité, nul ne peut, dans les milieux résidentiels où la vitesse permise est de 50 km/h ou moins, procéder à des opérations de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg sans la présence d'un surveillant circulant à pied devant celle-ci.

Considérant que la Ville de Beauré désire autoriser, sur des chemins publics de la municipalité, le surveillant devant une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg à circuler à bord d'un véhicule routier;

Considérant qu'avis de motion et qu'un projet de règlement a été donné à la séance du conseil du 7 mai 2018;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'adopter le règlement n°412-2018 concernant le surveillant devant une souffleuse à neige (sans modification).

Adoptée

107-20180604

5.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT N°413-2018 RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU PROVENANT DE L'AQUEDUC PUBLIC

Considérant que la Municipalité de Saint-Joachim pourvoit à l'établissement et l'entretien d'aqueducs publics;

Considérant que le conseil considère qu'il y a lieu de régir l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc public de façon à ce que l'eau ne soit pas dépensée inutilement;

Considérant que l'intervention du conseil par règlement est nécessaire pour préserver la qualité et la quantité de la ressource;

Considérant qu'avis de motion et qu'un projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2018;

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d'adopter le règlement n°413-2018 relatif à l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc public (sans modification).

Adoptée

108-20180604

5.3. AUTORISER UN APPEL D'OFFRES AFIN DE PROCÉDER À L'ACHAT ET À L'INSTALLATION DES COMPTEURS D'EAU DANS LES IMMEUBLES IDENTIFIÉS SELON LES DEMANDES DU MAMOT

Considérant que la Municipalité a adopté un règlement n°411-2018 sur les compteurs d'eau le 5 mars dernier et que ce dernier est entré en vigueur à cette même date;

Considérant que ledit règlement a pour objectif de procéder à l'installation de compteur d'eau sur l'ensemble des immeubles non résidentiels et dans une proportion représentative du secteur résidentiel;

Considérant que la Municipalité doit procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'achat et l'installation des compteurs d'eau;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'achat et la pose des compteurs d'eau.

Adoptée

109-20180604

5.4. NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION-CANYON STE-ANNE

Considérant qu'une entente a été conclue pour l'achat du Canyon Ste-Anne par une nouvelle entité légale à être constituée;

Considérant qu'il a été convenu que des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Joachim devront être membres du nouveau conseil d'administration pour en assurer une saine gestion locale et régionale;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu de nommer M. Marc Dubeau, maire et M. Luc Bergeron, conseiller municipal, comme représentants municipaux au sein de la nouvelle entité.

Adoptée

110-20180604

5.5. AUTORISER LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ POUR LA PISTE CYCLABLE (PHASE I) SUR LE CHEMIN DU CAP-TOURMENTE

Considérant que le comité Est- Fonds de développement régional s'est réuni le 11 avril afin d'étudier les projets régionaux déposés et présentés audit comité;

Considérant que le conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré s'engage à verser 142 570\$ en 2018 pour le projet de piste cyclable sur le chemin du Cap-Tourmente Phase I;

Considérant qu'il y a lieu de signer une convention d'aide financière avec la MRC de La Côte-de-Beaupré à cet effet;

Il est proposé par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu :

- a) Que la Municipalité de Saint-Joachim s'engage à contribuer au financement du projet pour une somme minimale de trente-cinq mille six cent quarante-deux dollars (35 642 \$), soit 20 % du total de cent soixante-dix-huit deux cent douze dollars

(178 212 \$);

- b) D'autoriser M. Marc Dubeau, maire et Mme Anick Patoine, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents afférents à la subvention.

Adoptée

6. TRAVAUX PUBLICS

111-20180604

6.1. CONTRAT-CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX LORS DE LA CONSTRUCTION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE (SECTEUR VILLAGE)

Considérant que la Municipalité a réalisé un appel d'offres sur invitation pour requérir les services d'un laboratoire afin de réaliser un contrôle qualitatif des matériaux lors de la construction du réservoir d'eau potable (secteur village);

Considérant que les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaires	Montant de la soumission
Englobe	46 939,70\$
Labo S.M. Inc.	38 688,29\$

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu :

- a) D'octroyer un contrat à Labo S.M. Inc. au montant de 38 688,29\$ incluant les taxes;
- b) D'attribuer cette dépense à même le règlement d'emprunt n°399-2018 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 11 août 2017.

Adoptée

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Avis de motion

7.1. AVIS DE MOTION AFIN DE MODIFIER LE RÈGLEMENT N°402-2017 SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES ET LA SÉCURITÉ DES OCCUPANTS

Madame Lucie Racine, conseillère, donne avis de motion de l'adoption lors d'une séance du conseil subséquente, d'un règlement visant à modifier le règlement n°402-2017 afin :

- a) Que lorsque l'appel au Service de sécurité incendie est annulé par le centre de télésurveillance ou l'occupant des lieux, l'alarme est également réputée s'être déclenchée inutilement;
- b) Que l'entretien (dénéigement, élagage, etc.) des accès qui se trouvent sur des chemins privés doit maintenir les exigences minimales mentionnées précédemment, et ce en tout temps;
- c) Que les frais encourus par la Ville lorsqu'elle a recours à l'entreprise privée pour des services spécialisés ou à un autre service de sécurité incendie soit ajoutés à la grille de tarification.

Adoptée

Dépôt projet de
règlement 402.1-2018

7.2. DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT N°402.1-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°402-2017 SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES ET LA SÉCURITÉ DES OCCUPANTS

Considérant que la municipalité offre un service de protection et sécurité contre les incendies et qu'elle entend maintenir ce service;

Considérant l'adoption et l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de La Côte-de-Beaupré;

Considérant qu'il y a lieu d'uniformiser la réglementation applicable sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à l'assemblée ordinaire du 4 juin 2018;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Par la présente, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le projet de règlement n°402.1-2018 modifiant le règlement n°402-2017 sur la prévention des incendies et la sécurité des occupants.

Les copies du projet de règlement sont disponibles sur le site Internet ainsi qu'au secrétariat de l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture.

8. LOISIRS, CULTURE ET ORGANISME

112-20180604

8.1. ENTENTE AVEC LA VILLE DE BEAUPRÉ POUR LA SURVEILLANCE DE LA PISCINE MUNICIPALE

Considérant que la Municipalité est propriétaire de la piscine extérieure située au 172, rue de l'Église à St-Joachim (ci-après appelée «la Piscine »);

Considérant que la Municipalité souhaite offrir de la baignade libre accessible à la population dans sa piscine municipale, le tout en respectant les lois et règlements en vigueur;

Considérant que la présence de surveillants est obligatoire dès que le bain est accessible ou exploité pour la baignade du public.

Considérant que la Ville de Beaupré dispose d'une équipe de sauveteurs et d'assistants-sauveteurs pouvant assurer la surveillance de la Piscine et assurer la sécurité des baigneurs.

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents afférents à la présente entente.

Adoptée

113-20180604

8.2. FESTIVAL DE L'OIE-AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE PROVENANT DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Considérant la résolution n°2017-06171 par laquelle le conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré accepte de verser à chaque municipalité pour financier des projets émanant d'organismes municipaux;

Considérant que la Municipalité a reçu en mars le versement prévu;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'autoriser de remettre la somme de 2 000\$ au Festival de l'Oie pour l'organisation de l'événement.

Adoptée

9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Dépôt du procès-verbal du CCU

9.1. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 23 MAI 2018 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Considérant qu'une réunion du comité consultatif d'urbanisme s'est tenue le 23 mai dernier;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme s'est penché sur différentes demandes et a proposé dans le procès-verbal, des recommandations pour le conseil municipal;

En conséquence,

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 23 mai 2018 préparé par la secrétaire dudit comité.

9.2. DEMANDES D'APPROBATION PIIA

114-20180604

9.2.1. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-497, AVENUE ROYALE

Considérant que le propriétaire souhaite procéder au remplacement d'une fenêtre du bâtiment principal sis au 497 avenue Royale ;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale ;

Considérant qu'il est proposé de procéder au remplacement d'une fenêtre de type fixe en PVC blanc sur le mur latéral (est) du bâtiment par une nouvelle fenêtre en PVC blanc avec ouverture de type auvent ;

Considérant que la fenêtre actuelle mesure 72'' X 50'' et que la nouvelle fenêtre mesurera 35'' X 46''.

Considérant que la finition du mur extérieur sera complétée en crépi comme le mur existant.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés ;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'autoriser la demande de permis qui concerne les travaux de rénovation du bâtiment principal sis au 497 avenue Royale.

Adoptée

115-20180604

9.2.2. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-681, BOULEVARD 138

Considérant que les propriétaires souhaitent procéder au remplacement de portes et fenêtre du bâtiment principal sis au 681 Boulevard 138 ;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est immédiatement contiguë à l'emprise de la route 138, jusqu'à concurrence d'une distance de 100 mètres ;

Considérant qu'il est proposé de procéder aux travaux suivants :

- Remplacer toutes les portes (3) et les fenêtres (8) actuellement en bois et recouvertes de PVC blanc à l'extérieur.
- Les deux nouvelles portes piétonnes seront remplacées par un modèle similaire en acier blanc avec fenêtre à guillotine ;
- Les fenêtres à battants au rez-de-chaussée seront remplacées par des fenêtres en PVC blanc munies d'une ouverture de type auvent.
- Les fenêtres du sous-sol et la porte-patio seront remplacées par des composantes similaires, soit des fenêtres coulissantes en PVC blanc et une porte-patio en acier blanc.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés ;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'**autoriser** la demande de permis qui concerne les travaux de rénovation du bâtiment principal sis au 681 Boulevard 138.

Adoptée

116-20180604

9.2.3. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-325, CHEMIN DU CAP-TOURMENTE (LOT 3 814 432)

Considérant que la propriétaire souhaite procéder à l'installation d'un bâtiment accessoire (hangar/entrepôt agricole) sur le lot 3 814 432 sis au 325 Chemin du Cap-Tourmente ;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale ;

Considérant qu'il est proposé d'implanter un bâtiment servant d'entrepôt agricole, selon les dispositions suivantes :

- Implantation : dans un secteur boisé (sans abattage d'arbre requis), à plus de 70 m de la ligne de lot avant et plus de 30 m des lignes latérales ;
- Dimensions : 20' X 40' (6,1 m X 12,2 m) ;
- Hauteur : 15' (4,6 m) ;
- Matériaux : Revêtement extérieur en tôle beige et toiture en tôle brune ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs relatifs à l'implantation du bâti et ceux visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés ;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'**autoriser** la demande de permis qui concerne les travaux d'addition d'un bâtiment accessoire agricole sur le lot 3 814 432 situé au 325 Chemin du Cap-Tourmente.

Adoptée

117-20180604

9.2.4. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-518, AVENUE ROYALE

Considérant que le propriétaire souhaite procéder à des travaux de réfection de toiture d'un bâtiment accessoire à sa propriété sise au 518 avenue Royale ;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours

mère à haute valeur patrimoniale ;

Considérant qu'il est proposé de remplacer la toiture en bardeau d'asphalte brun du chalet par une nouvelle toiture en tôle émaillée verte (foncé) ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés ;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'**autoriser** la demande de permis qui concerne les travaux de rénovation d'un bâtiment accessoire sis au 518 avenue Royale.

Adoptée

10. AFFAIRES NOUVELLES

118-20180604

10.1. EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT AUX TRAVAUX PUBLICS (ÉTÉ 2018)

Considérant que la Municipalité de Saint-Joachim a besoin d'une ressource humaine supplémentaire pour effectuer des tâches de voirie pour l'été 2018;

Considérant qu'une entrevue a été passée le 31 mai dernier;

Considérant que la Directrice générale et secrétaire-trésorière et Monsieur Mario Boulianne, contremaître municipal, recommandent l'embauche de Monsieur Dave Caron;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu que :

- a) Le conseil municipal autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'embauche de Monsieur Dave Caron au poste d'étudiants aux travaux publics (été 2018);
- b) L'horaire est de 40 heures/semaine pour une période d'environ 10 semaines à un taux horaire de 14,05\$/heure;
- c) Le contrat de travail débute le 4 juin 2018.

Adoptée

119-20180604

10.2. FOURNITURE D'UN TRANSPORT SCOLAIRE POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE LA PIONNIÈRE POUR LA VISITE DE LA CENTRALE HYDRO-CANYON

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu de soutenir financièrement l'activité pour une visite de la centrale Hydro-Canyon et d'autoriser le paiement pour fournir le transport scolaire aux élèves.

Adoptée

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

120-20180604

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Lucie Racine unanimement résolu de lever l'assemblée du 4 juin 2018 à 20h45.

Adoptée

Je, Monsieur Marc Dubeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Président

Secrétaire

Marc Dubeau, Maire

Sylvie Tremblay, Directrice générale
adj. et secrétaire-trésorière adj.